



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....43
 Pouvoir.....00
 Excusé.....00
 Absent..... 00

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2026**

N°2026-03-19 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT DE LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL – GRAND PARIS GRAND EST

Le lundi 30 mars 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le mardi 24 mars 2026.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOUDI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	BULUT David	LENOURY Nadia
CRALIS Christophe	CARON Sabri	KHATIM Karima
CHASSAIN Clément	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure
DAHANY Latifa		

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Annick MONIER a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Le Maire rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 5219-5 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand ;

Vu la délibération n°CT2020/07/16-09 du 19 juillet 2020 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial de Grand Paris Grand Est ;

Vu la délibération n°2024-02-04 du 8 février 2024 portant désignation d'un référent déontologue des élus locaux ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire, en son sein, un représentant titulaire et suppléant à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) ;

Considérant que la délibération n°CT2020/07/16-09 du 19 juillet 2020 de l'Etablissement Public Territorial de Grand Paris Grand Est fixe le nombre de représentant titulaire et suppléant à un (1) pour chaque commune membre ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les élus présents ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Considérant que la présente délibération vaut note de synthèse ;

Après en avoir délibéré ;

À la majorité par :

- 42 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOU DI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Héléne	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU MéliSSa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	FOURNIER Marine	

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260413-2026-03-19-DE
Date de dépôt en préfecture : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

BORDES Roselyne
CRALIS Christophe
CHASSAIN Clément

BULUT David
CARON Sabri
ALTUNTAS Céline

LENOURY Nadia
KHATIM Karima
DAHANY Latifa

- 1 Ne prend pas part au vote :

HODÉ Marie-Laure

Article 1 : Désigne après présentation des listes et élection comme représentant titulaire et suppléant :

- Représentant titulaire :
 - o Monsieur Serge MANTEL.
- Représentant suppléant :
 - o Monsieur Yacine KOUCEM.

Article 2 : Dit que le représentant titulaire et suppléant de la Commune de Livry-Gargan exercent leur fonction de représentation à titre bénévole ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Annexe 1 : Délibération n°CT2020/07/16-09 du 19 juillet 2020 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial de Grand Paris Grand Est.

Ainsi fait et délibéré en séance le lundi 30 mars 2026.

Annick MONIER
Secrétaire de séance



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

date de publication : le 13/04/2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260413-2026-03-19-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Titulaires		Suppléants	
NOM	Prénom	Nom	Prénom
CRANOLY	Rolin	LAGUILLY	Pascal
MANTEL	Serge	BAKHTIARI	Zartoshte
SCHUMACHER	Alain	GAUTHIER	Christine
ALLEMON	Eric	TORO	Ludovic
CAREL	Pierre-Olivier	CALMEJANE	Patrice

Délibération CT2020/07/16- 09 – Création de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT)

Rapporteur : Xavier LEMOINE, Président

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-2 et suivants,

VU l'installation du Conseil de territoire le 16 juillet 2020,

CONSIDÉRANT qu'une commission locale d'évaluation des charges territoriales est créée dans chaque établissement public territorial,

CONSIDÉRANT que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public territorial qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

CONSIDÉRANT que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Après en avoir délibéré,

- **1 vote contre** (Eric BEAL) ;
- **76 votes pour.**

DÉCIDE de créer la commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

DÉCIDE que la commission locale d'évaluation des charges territoriales sera composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune désignés par le Conseil municipal, soit quatorze (14) membres titulaires et quatorze (14) suppléants, ainsi que du Président de l'Etablissement public territorial et de deux Conseillers territoriaux désignés par le Président.

Délibération CT2020/07/16- 10 – Désignation des représentants de l'Etablissement public territorial au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

Rapporteur : Xavier LEMOINE, Président

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20260413-2026-03-19-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026